

# Prévention de la discrimination et du harcèlement au travail

## Objectif

Parkland s'engage à cultiver un environnement de travail sain, sécuritaire, exempt de harcèlement et de violence et inclusif pour tous, peu importe l'identité et l'expression sexuelle, l'orientation sexuelle, la situation familiale, les handicaps, l'apparence physique, l'ethnicité, la nationalité, la couleur de la peau, l'âge, la religion ou toute autre catégorie protégée. Parkland ne tolère aucune forme de harcèlement ou de violence et applique une approche dite de tolérance zéro à l'égard des violations de la présente politique.

## Portée

### À qui s'applique cette politique ?

En gros, à tout le monde, c'est-à-dire :

1. Tous les employés de Parkland et de ses sociétés affiliées, y compris les employés permanents à temps plein et à temps partiel, les employés payés à l'heure, les employés ayant un contrat de durée déterminée et les fournisseurs de services tiers;
2. Les administrateurs et les dirigeants de Parkland;
3. Les consultants et les entrepreneurs, lorsqu'ils mènent des activités au nom de Parkland

(collectivement, les « membres de l'équipe Parkland » ou les « employés de Parkland »).

Nous nous attendons à ce que tous les employés de Parkland comprennent et respectent cette politique. Le défaut de le faire peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le congédiement justifié. Tous les employés de Parkland doivent suivre la formation en ligne sur la prévention de la discrimination et du harcèlement au travail dans iTrak au moment de leur embauche.

### Où cette politique s'applique-t-elle?

Partout, c'est-à-dire :

1. Dans les locaux de Parkland;
2. À tout endroit où un employé de Parkland travaille pour le compte de l'entreprise, ou dans le cadre de son emploi chez Parkland;
3. À toute autre occasion que l'on pourrait raisonnablement associer à Parkland, comme les événements sociaux, les réunions, les communications électroniques ou les messages sur les médias sociaux concernant le travail ou impliquant d'autres employés.

## La description

### Que couvre la présente politique?

La présente politique couvre le harcèlement, la discrimination, le harcèlement sexuel et la cyberintimidation. Ces concepts sont définis de manière détaillée ci-dessous. Néanmoins, la présente politique s'applique également à tout autre type de conduite qui peut raisonnablement être décrite comme menaçante, irrespectueuse, intimidante ou effrayante.

## Les définitions

### *Harcèlement et intimidation*

Le harcèlement et l'intimidation comprennent, sans toutefois s'y limiter les commentaires ou comportements vexatoires contre autrui qui sont sciemment indésirables ou que l'on peut raisonnablement juger comme tels. Cela peut également comprendre des commentaires ou des comportements visant l'identité et l'expression de genre, l'orientation sexuelle, les handicaps, l'apparence physique, la situation familiale, l'origine ethnique, la nationalité, la couleur de peau, l'âge, la religion ou toute autre catégorie protégée. Cela comprend, sans s'y limiter, les blagues, les farces, les commentaires, invitations ou demandes importuns, les insultes, les remarques désobligeantes ou condescendantes, les menaces, le fait de montrer des images insultantes, la traque furtive, le harcèlement, les photographies ou enregistrements harcelants, la violence physique, les gestes obscènes, le fait de fixer ou de déshabiller du regard, les contacts physiques importuns ou déplacés, les références sexuelles importunes, le non-respect de l'espace personnel, les sifflements importuns ou tout comportement semblable.

### *Discrimination*

La discrimination désigne le traitement inégal ou l'exclusion d'une personne ou d'un groupe en raison de son identité et expression de genre, de son orientation sexuelle, de ses handicaps, de sa situation de famille, de son apparence physique, de son origine ethnique, de sa nationalité, de sa race, de son âge, de sa religion ou d'une autre catégorie protégée. La discrimination comprend, sans toutefois s'y limiter, le refus d'embaucher ou de continuer d'employer une personne en raison de l'un ou l'autre des facteurs susmentionnés, ou toute mesure relative aux conditions d'emploi, y compris le refus d'accorder une promotion ou une occasion de promotion à toute personne en raison des facteurs énumérés ci-dessus.

### *Harcèlement sexuel*

Le harcèlement sexuel comprend, sans toutefois s'y limiter, toute conduite, tout commentaire, toute avance ou tout contact physique de nature sexuelle qui est ou peut être raisonnablement considéré comme non sollicité par son destinataire. Le harcèlement sexuel peut comprendre, sans s'y limiter, les avances sexuelles importunes (verbales, écrites ou physiques); les demandes de faveurs sexuelles; les blagues sexuelles ou sexistes; les insultes homophobes, sexistes ou autres; les images sexuellement suggestives ou dégradantes; les remarques, blagues, railleries ou suggestions importunes concernant le corps, l'apparence physique ou les vêtements d'une personne; les questions sur la vie sexuelle; les

messages texte ou électroniques inappropriés; les contacts physiques inutiles comme les tapotements, les pincements ou les coups; l'étalage de documents dégradants, blessants ou dénigrants.

### ***Cyberintimidation***

La cyberintimidation est une forme de harcèlement dans laquelle les communications électroniques (y compris les médias sociaux, les forums de discussion et Internet en général) sont utilisées pour intimider ou harceler une personne, généralement par l'envoi de messages de nature intimidante ou menaçante. La cyberintimidation comprend, sans s'y limiter, la transmission en ligne de rumeurs ou de ragots au sujet d'une personne (que la personne soit nommée ou pas); le fait de ridiculiser; le harcèlement en ligne; le harcèlement, l'usurpation d'identité, les insultes, l'affichage de photos qui pourraient être embarrassantes ou la création ou modification de photos pour causer l'embarras; l'envoi de messages texte ou d'autres communications électroniques pour intimider, menacer ou embarrasser une autre personne.